



Cette station terrienne Anikom ne compte que 12 pieds de diamètre sur un toit d'édifice à Calgary.

Anik III

Le rendement du satellite *Anik I*, lancé en novembre 1972 et celui de *Anik II*, lancé en avril 1973 ont largement dépassé toutes les prévisions. Il est donc naturel que Télésat Canada espère, avec le nouvel *Anik III*, offrir les mêmes services de haute qualité et si possible les améliorer.

Anik III n'est guère différent de ses voisins *Anik I* et *Anik II* qui se situent respectivement à 5 et à 10 degrés plus à l'ouest dans l'espace. Il n'existe en fait que très peu de différence. *Anik III*, à l'instar de ses prédécesseurs est muni de 12 voies micro-ondes de grande capacité. Chaque voie peut acheminer soit près de 960 messages simultanés ou soit une émission couleur de télévision.

Les modifications apportées à ce nouveau satellite ne sont pas apparen-

tes. Le rendement des satellites *Anik I* et *II* s'est avéré tellement exceptionnel que les mêmes principes de fabrication ont été retenus pour *Anik III*. Seule une pièce secondaire a été remplacée et ceci à un coût négligeable. Une modification beaucoup plus coûteuse (\$100,000.) fut cependant l'installation d'un nouveau bloc de batteries de 100 lb pour remplacer les premières batteries de *Anik III*.

Cette nouvelle installation a pour but de prolonger la durée d'*Anik III*. Il est très important que les batteries soient à l'état neuf; c'est pourquoi même le scellement électronique se fait le plus tard possible juste avant la date du lancement.

La réputation de fiabilité des systèmes de communication Télésat ne cesse de croître au Canada et c'est en grande partie grâce à la grande minutie qui préside à leurs réalisations.

La sylviculture au secours des terres agricoles au Kenya et au Soudan

Deux pays d'Afrique dont le territoire comporte de vastes superficies sèches ou désertiques en même temps que des terres agricoles bien arrosées font l'expérience de la sylviculture pour augmenter leurs surfaces cultivables.

Au Soudan, les spécialistes de l'Institut de recherches et de vulgarisation forestières du ministère de l'Agriculture dirigent la plantation de rideaux boisés composés entre autres espèces d'eucalyptus et de cassia, afin de protéger les terres arables des vents chauds et secs du désert de Nubie et

et l'avance de ce dernier. La désertification est devenue un problème encore aigu dans cette région depuis que la construction de barrages a mis fin au cycle séculaire des inondations annuelles des affluents du Nil.

Au Kenya, le Service des forêts du ministère des Richesses naturelles a lancé un programme destiné d'une part à transformer les terres marginales de deux secteurs en zones boisées susceptibles de fournir aux collectivités rurales le bois et le combustible dont elles ont besoin, et d'autre part rendre

apte à la culture les zones forestières à pluviométrie élevée.

Monsieur W. David Hopper, Président du Centre de recherches pour le développement international, vient d'annoncer l'attribution de deux subventions, l'une de \$165,000 pour financer les expériences de restauration des terres du bassin de l'oued Kerma, dans le nord du Soudan et l'autre de \$199,500 au bénéfice des recherches sur le boisement entreprises au Kenya. Les autorités de ce pays participent à ce même programme pour un montant de \$125,500.

Entrée au Canada d'employés de foires

L'entrée au Canada des employés de foires ou d'expositions sera désormais surveillée de plus près, a annoncé M. Robert Andras, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

"Nous mettons en vigueur ces changements qui se conformeront à notre politique stipulant que, autant que possible, tout emploi au Canada doit être offert d'abord à des citoyens ou résidents permanents" a dit M. Andras.

Le ministre a précisé que, dès maintenant, ne seront admises que les personnes d'un carnaval que les dispositions de la Loi sur l'immigration décrivent comme "membres de groupes dramatiques, artistiques, athlétiques ou autres qui entrent au Canada... aux fins de donner des représentations d'un caractère divertissant ou instructif."

M. Andras a expliqué qu'entrent dans ces groupes: les exécutants et artistes des carnivals ainsi que leur personnel de soutien; les exposants particuliers et les gestionnaires de kiosques particuliers et leur personnel de soutien; les conducteurs de manège et les autres personnes qui y sont affectées.

"Tous les autres employés dont ont besoin les carnivals étrangers qui ont l'intention de se produire au Canada devront, autant que possible, être engagés sur place, a ajouté M. Andras. Les catégories d'employés à recruter au Canada comprennent les inspecteurs de la sécurité, les gardiens, les manoeuvres chargés de monter et de démonter les manèges, les tentes et les autres installations, les vendeurs de billets, les contrôleurs de billets, etc..

"Ce n'est que dans les cas où ces catégories d'employés ne sont pas dis-